



MOTION DE LA CGT SPIP 13

La CGT SPIP 13, réunie ce jour, exige le respect du protocole, signé par le Ministre de la Justice le 22/07/2016 et contre-signé par le Président de la république, Monsieur François HOLLANDE le 26/07/2016, qui prévoyait la mise en oeuvre de la réforme statutaire de la filière Insertion et Probation.

Nous n'acceptons pas que le gouvernement actuel, par le report de la date d'entrée en application de cette réforme obtenue après une lutte historique de plus de 6 mois, baffoue ainsi la parole de l'Etat.

Si la réforme n'est pas appliquée en janvier 2018, nous nous rallierons à l'appel à la mobilisation de la profession du 23/01/2018.

Marseille, le 04/12/2017